



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

|  |  |
|--|--|
| <b>Date de l'analyse :</b>                               | 14.06.2023   |
| <b>Titre du projet du marché</b>                         | N00.99 MP-190095 - EP 7 Sécurité opérationnelle - Appui au MO pour la direction du projet d'élaboration des dossiers sécurité (ID 7931)  |
| <b>Forme / genre de mise en concurrence</b>              | Appel d'offres avec cahier des charges détaillé  |
| <b>ID du projet</b>                                      | 258709   |
| <b>N° de la publication SIMAP</b>                        | 1341283  |
| <b>Date de publication SIMAP</b>                         | 09.06.2023   |
| <b>Adjudicateur</b>                                      | Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac   |
| <b>Organisateur</b>                                      | Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de EP 7 - Appui au MO pour la direction du projet d'élaboration des dossiers sécurité - ID 7931, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch   |
| <b>Inscription</b>                                       | Sur simap, pas de délai  |
| <b>Visite</b>  | Pas de visite prévue   |
| <b>Questions</b>   | 05.07.2023, sur simap  |
| <b>Rendu documents</b>                                   | 08.08.2023 à 23h59, le timbre postal faisant foi<br>Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB   |
| <b>Rendu maquette</b>                                    | Pas de maquette à rendre   |
| <b>Type de procédure</b>                                 | Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux   |
| <b>Genre de prestations / type de mandats</b>            | CPV: 71300000 - Services d'ingénierie,<br>71541000 - Services de gestion de projets de construction<br>Spécialité BAMO   |
| <b>Description détaillée des prestations / du projet</b> | L'OFROU, en tant que propriétaire, responsable de l'entretien et de l'exploitation des Routes Nationales, a la mission de mettre en œuvre l'instruction DETEC 74001, laquelle définit les exigences de sécurité applicables à ses tunnels, et par extension à l'ensemble de son réseau.<br><br>Les Dossiers de sécurité (DS) sont un des éléments-clé pour assurer aux usagers comme aux services d'exploitation et d'intervention un niveau de sécurité optimal et uniforme.<br><br>L'objet du présent marché consiste à effectuer des prestations d'appui au Maître d'Ouvrage pour la direction du projet de d'élaboration des dossiers sécurité pour l'ensemble des tronçons sur le territoire de la F1.<br><br>Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles. |
| <b>Communauté de mandataires</b>                         | Admise   |
| <b>Sous-traitance</b>                                    | Admise, 50 % maximum   |
| <b>Mandataires préimpliqués</b>                          | Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et exclus de l'appel d'offres.  |
| <b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>   | L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.  |
| <b>Conditions de participation</b>                       | Voir critères d'aptitude   |
| <b>Critères d'aptitude</b>                               | Capacité technique du soumissionnaire<br>Capacité économique et financière du soumissionnaire<br>Aptitudes et disponibilités des personnes-clés  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Critères d'adjudication / de sélection</b> | <p>C1 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLES [35%]</p> <p>C1.1 Responsable de la direction de projet [20%]</p> <p>C1.2 Adjoint au Responsable de la direction de projet [15%]</p> <p>C2 PRIX [25%], méthode linéaire</p> <p>C3 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE [20%]</p> <p>C4 ANALYSE DES TÂCHES ET PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, ANALYSE DES RISQUES, ANALYSE DE LA DURABILITÉ [20%]</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p> |
| <b>Indemnités / prix :</b>                    | Pas d'indemnité  |

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Qualités de l'appel d'offres</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li><li>• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art. 14 LMP (2019).</li><li>• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li><li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnés, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique</li><li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème. conformément au règlement SIA 144(2022).</li></ul> |
| <b>Manques de l'appel d'offres</b>  | -  |
| <b>Observations de l'OMPr</b>       | <ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>   |

